

### Sous-section 1.—Recettes et dépenses des gouvernements provinciaux

Les tableaux 37, 38 et 39 donnent un sommaire général des finances provinciales où sont réunies les recettes et dépenses nettes ordinaires et au compte-capital. Ces tableaux permettent une comparaison plus juste que ceux qui se fondent sur le compte ordinaire. En effet, ils éliminent les divergences résultant de ce que les classes de dépenses imputées sur le compte-capital varient chaque année et d'une province à l'autre. L'en-tête du tableau 37, "Recettes (nettes) générales et dépenses (nettes) générales et en immobilisations," sauf les changements de méthode expliqués ci-après, a la même signification que celui du même tableau de l'*Annuaire* de 1948-1949. Les "Recettes générales nettes" s'obtiennent en soustrayant des "Recettes générales brutes" (tableau 40): a) tous les revenus des institutions gouvernementales, b) les intérêts, primes, escompte et change, et c) les subventions et contributions des autres gouvernements pour dépenses partagées. Bien que la situation du surplus soit la même dans la présentation fondée tant sur les recettes brutes que sur les recettes nettes, la première tend à faire ressortir les frais bruts de l'administration des services, tandis que la seconde fait voir le coût net de ces services. Dans le calcul des "Dépenses (nettes) générales et en immobilisations", des montants semblables aux déductions faites du revenu et décrites ci-dessus sont soustraits du poste de dépenses intéressé, et toutes les recettes au compte-capital sont déduites des dépenses en immobilisations brutes. Il s'ensuit que le chiffre des recettes et dépenses nettes ne tient compte que des recettes générales indiquées aux tableaux 37 et 38.

Les recettes ne comprennent pas la recette du fonds d'amortissement, dont voici le total en 1947, par province: Île du Prince-Édouard, \$57,000; Nouvelle-Écosse, \$543,000; Nouveau-Brunswick, \$598,000; Québec, \$2,003,000; Ontario, \$2,000; Manitoba, \$571,000; Saskatchewan, \$1,067,000; et Colombie-Britannique, \$698,000. Avant 1946, des montants, analogues à ceux des tableaux 38 et 39 sous les rubriques "Recettes non imputables sur le revenu et recettes de surplus" et "Paiements non imputables sur les dépenses et paiements de surplus" et s'établissant à \$3,075,000 et \$1,619,000, ont été exclus. Les recettes autrefois attribuées au "Domaine public" figurent presque toutes à la rubrique "Privilèges, licences et permis—Ressources naturelles"; les autres figurent à "Ventes et services". Pareillement, les recettes provenant de la "Régie des liqueurs" sont maintenant réparties sous cinq en-têtes différents: "Taxes—Boissons alcooliques", "Privilèges, licences et permis—Régie et réglementation des boissons alcooliques", "Amendes et pénalités", "Contributions des entreprises d'État—Profits (boissons alcooliques)" et "Autres recettes"; cette dernière catégorie comprend les confiscations au titre de la régie des boissons alcooliques. Mérite également d'être soulignée la répartition des sommes reçues du gouvernement fédéral entre les montants touchés en vertu des accords fiscaux et les subventions.

Le classement des dépenses a aussi été considérablement modifié. "Législation" figure maintenant à "Gouvernement général"; "Voirie et ponts", à "Transports et communications"; et "Santé et bien-être social", qui a remplacé "Bien-être public", comporte une ventilation plus détaillée qu'auparavant. Certaines dépenses qui figuraient autrefois à "Éducation" paraissent maintenant sous "Services récréatifs et culturels" "Domaine public" devient "Ressources naturelles et industries primaires", rubrique qui comporte une ventilation complète où figure "Agriculture", ancienne rubrique principale. Alors que les années passées les dépenses de remboursement de la dette étaient exclues des tableaux, elles y figurent pour les années 1946 et 1947.